

Numéro	CFVU/2025- 09-23/03
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	13/10/2025
Date de mise en ligne sur intranet (externe)	14/10/2025
Date de transmission au Recteur	14/10/2025

Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 23 septembre 2025 portant avis sur la création d'un double diplôme de licence mention « droit » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université d'État de Moldavie

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6, L. 712-6-1, L. 123-7-1, D. 123-15 et suivants et D. 613-17 à D. 613-25 ;

Vu l'arrêté modifié du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté modifié du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la convention de coopération entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université d'État de Moldavie en date du 30 septembre 2024 ;

Vu la délibération n° CFVU/2025-07-01/07 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 1^{er} juillet 2025 portant avis sur le principe de création d'un double diplôme de licence mention « droit » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université d'État de Moldavie ;

Vu la délibération n° CA/2025-07-03/31 du conseil d'administration du 3 juillet 2025 portant vote de principe pour la création d'un double diplôme de licence en « droit » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université d'État de Moldavie soumis à l'adoption d'une convention d'application et d'une fiche financière à l'automne.

Après en avoir délibéré,

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur la création d'un double diplôme de licence mention « droit » entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université d'État de Moldavie, dont la convention, les maquettes et le règlement des études sont ci-après annexés.

Délibération CFVU/2025-09-23/03	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	36
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	28
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	8

Paris, le 25 septembre 2025

La Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

<u>Modalités de recours</u>: Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.



Convention d'application n°1

Double diplôme de Licence en Droit Formation à distance (IED/EDS)

Entre

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE (ci-après « Paris 1 »), ayant son siège au 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05, France; représentée par Christine Neau-Leduc, en qualité de Présidente,

Εt

UNIVERSITE D'ETAT DE MOLDAVIE (ci-après « MSU »), ayant son siège au 60, rue Alexei Mateevici, MD-2009, Chişinău, Moldavie ; représentée par Igor Şarov, en qualité de Président,

Ci-après dénommées individuellement « Partie », et conjointement « Parties ».

Préambule :

- Au vu des dispositions du Code de l'éducation, notamment des articles L123-7-1, D123-15 et suivants, D.613-17 à D. 613-25, qui permettent aux universités françaises de développer de manière libre leurs accords de coopération internationale;
- Au vu des dispositions légales et réglementaires en vigueur en République de Moldavie, et notamment celles encadrant l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et les accords de coopération internationale (telles que prévues par le Code de l'éducation de la République de Moldavie et les normes du ministère de l'Éducation et de la Recherche);
- Étant rappelé que l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université d'État de Moldavie sont toutes deux parties prenantes du Collège Juridique Franco-Roumain d'Études Européennes (CJFREE), l'une en tant que coordinatrice du Consortium, l'autre en tant que membre associée du Collège, entendent œuvrer au renforcement des activités de celui-ci dans la région d'Europe centrale et particulièrement en Moldavie;
- Considérant la convention de Coopération entre l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université d'Etat de Moldavie signée le 30 septembre 2024,

Les deux parties conviennent de ce qui suit :

Article 1: Objectifs

Le présent accord a pour objet d'établir un programme d'études de double diplomation, lequel, s'il est terminé avec succès conformément aux dispositions des règlements du contrôle des connaissances afférents, donnera lieu à l'attribution de deux diplômes à l'étudiant.

Cette double-licence répond à l'objectif de renforcer la formation des juristes moldaves en droit européen et en droit français. Elle vise également à contribuer à l'enrichissement de la culture

juridique des professionnels du droit en Moldavie et à accompagner la démarche d'amélioration continue de l'État de Droit. De plus, elle participera à l'attractivité de la filière francophone et au rayonnement de la francophonie. Proposée entièrement en français dès la première année, cette licence pourra accueillir des étudiants francophones moldaves ou d'autres nationalités, dès lors qu'ils remplissent les conditions d'admission requises, notamment en ce qui concerne la maîtrise suffisante de la langue française.

Article 2 : Diplômes délivrés

Après avoir satisfait aux exigences de double diplôme (180 ECTS), deux diplômes distincts sont décernés aux étudiants conformément à la règlementation locale :

- « Licence en Droit », parcours « Droit Européen et Droit Français » de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France ;
- « Licență de drept » de l'Université d'État de Moldavie, République de Moldavie.

Les diplômes délivrés par les deux établissements sont indépendants, chacun étant reconnu dans son pays d'origine.

Article 3 : Organisation pédagogique de la double licence

- **3.1.** Les étudiants seront inscrits au sein des deux universités partenaires et bénéficieront de l'accès aux infrastructures physiques de l'Université d'État de Moldavie, ainsi qu'aux infrastructures numériques des deux établissements, correspondant à leur statut d'étudiants au sein de chaque institution.
- **3.2.** Il est proposé que cette double-licence réunisse les matières fondamentales pour les deux pays au sein d'un curriculum mixte, français et moldave, enseigné intégralement en français dès la première année. Le programme offrira une formation entièrement en présentiel pour la partie moldave et en format « hybride » pour la partie française, avec des cours principalement délivrés sous format « distanciel » opéré par l'Institut d'Études à Distance de l'École de Droit de la Sorbonne (IED/EDS) et des sessions en présentiel sous forme de missions d'enseignement et de travaux dirigés. Les enseignements délivrés à distance donneront lieu à des examens proposés par l'IED/EDS.
- **3.3.** Chaque Unité d'enseignement devra être acquise (moyenne à 10) pour permettre la validation du semestre. Les unités françaises et moldaves ne pourront pas se compenser. Un étudiant ne pourra passer dans l'année supérieure que s'il a validé à la fois les unités françaises et les unités moldaves. La validation des quatre années d'études permettra l'obtention de la Licence en Droit français, tandis que la licence en Droit moldave restera conditionnée à la validation de la quatrième année de licence, conformément aux exigences en vigueur et au règlement des études de la Faculté de Droit de l'Université d'État de Moldavie.
- 3.4. Les deux universités de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'Université d'État de Moldavie désigneront chacune un directeur de la Licence qui assurera, en lien avec son établissement et en partenariat avec son co-directeur, la direction pédagogique du diplôme. Le pilotage opérationnel de la formation sera assuré par une personne désignée par l'Université d'État de Moldavie et, sous la responsabilité du Secrétaire Général du CJFREE, par le coordinateur recruté à cet effet, idéalement sous la forme d'un contrat de Volontariat International, qui assurera également les travaux dirigés de Droit français en présentiel. Ceux-ci pourront, en cas de besoin, être complétés par des travaux dirigés à distance qui ne pourront toutefois se substituer aux travaux dirigés en présentiel.

Article 4 : Répartition des responsabilités pédagogiques et administratives entre les établissements partenaires

- **4.1**. Les parties conviennent que le système de notation de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sera suivi conformément à son règlement du contrôle des connaissances (RCC) en application de la réglementation française. Les règles retenues pour l'évaluation et la notation des étudiants pour chaque cours sont mises à disposition des étudiants dès le début du cours. La notation et la validation des connaissances et des compétences seront basées sur des tests écrits et d'autres formes d'examens, le cas échéant, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.
- **4.2.** L'École de Droit de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (IED/EDS) assure la responsabilité pédagogique du programme. Il lui incombe de :
 - Fournir à l'Université d'État de Moldavie (MSU) un accès à tous les documents pédagogiques destinés aux étudiants, élaborés par l'Université de Paris 1 et nécessaires au bon déroulement de la formation.
 - Fournir les sujets d'examens à l'Université d'État de Moldavie et assurer leur correction, ainsi que les délibérations des jurys des formations dispensées à distance,
 - Délivrer les attestations de réussite et les diplômes, conformément aux règles de l'IED/EDS.
 - Accompagner le coordinateur dans la bonne organisation du diplôme, sa promotion et toutes ses missions
- **4.3**. L'Université d'État de Moldavie (MSU) assure l'organisation administrative de la formation de double licence sur le plan local. Il lui incombe de :
 - Mettre à disposition du coordinateur et des professeurs en mission un bureau
 - Mettre à disposition des étudiants et enseignants toutes les salles nécessaires au bon déroulement de la formation
 - Assurer le secrétariat administratif de la formation
 - Mettre à la disposition des étudiants un service de tutorat et d'assistance pédagogique,
 - Recevoir du coordinateur tous les documents pédagogiques et assurer leur diffusion auprès des étudiants,
 - Avec le coordinateur, rassembler les devoirs des étudiants et les transmettre à l'IED/EDS,
 - Permettre au coordinateur d'organiser les examens en fournissant les salles, les surveillants, en recevant les sujets d'examens et d'envoyer les copies à l'IED/EDS
 - Recevoir les attestations de réussite et les diffuser aux étudiants.

Article 5 : Statut de l'étudiant

Le statut des étudiants de MSU est identique à celui de l'ensemble des étudiants de l'IED.

Article 6 : Inscription administrative et pédagogique

6.1. Les étudiants s'inscrivent administrativement de manière concomitante à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à MSU.

- **6.2.** Les étudiants s'inscrivent pédagogiquement en enseignement à distance, munis de leur carte universitaire, auprès de l'Institut d'Études à Distance de l'École de Droit de la Sorbonne de l'Université Paris 1 (IED/EDS). Tous les documents nécessaires à l'inscription sont adressés dans un délai de 1 (un) mois par MSU à l'IED/EDS.
- **6.3.** Pour Paris 1, les étudiants acquittent les droits d'inscription universitaires (DIU), directement auprès de Paris 1, et dont le montant, variable annuellement, est fixé par arrêté du 19 avril 2019 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche français. A titre d'information, ils sont de 178 euros pour l'année universitaire 2025-2026 pour une inscription en licence.
- **6.4.** Les étudiants sont également tenus d'acquitter la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC), directement sur le portail numérique public français dédié (https://cvec.etudiant.gouv.fr/), et dont le paiement est un préalable indispensable à l'inscription administrative et pédagogique à Paris 1. Le montant de la CVEC varie également annuellement. Il est fixé par arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche français. A titre informatif, il est de 105 euros pour l'année 2025-2026, pour toute inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Article 7: Missions

- **7.1**. Des missions d'enseignement seront effectuées par des enseignants-chercheurs de Paris 1 et/ou du consortium d'appui du Collège de Bucarest. Elles seront au nombre de 3 (trois) par an, à savoir une par niveau (L1, L2 et L3), à l'exception du niveau L0 (de mise à niveau). Ces missions seront d'une durée de 7 jours (dont 5 jours d'enseignement).
- **7.2.** Des missions administratives seront effectuées par des personnels de Paris 1, en début d'année (rentrée), à mi-année pour des échanges/coordination et en fin d'année, pour préparer l'année suivante. Ces missions seront d'une durée de 1 à 3 jours.
- **7.3.** Les différentes missions, administratives et d'enseignement, seront prise en charge par Paris 1 (IED/EDS).
- **7.4.** Préalablement à la réalisation de tout déplacement, un ordre de mission est délivré par l'autorité compétente au sein de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- 7.5. La durée et la nature des missions sera susceptible d'évoluer au fil de temps.

Article 8 : Conditions financières prévues entre les partenaires

- **8.1**. Afin de soutenir le partenariat et son développement, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), via son Services de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) basé à l'ambassade de France en Moldavie, s'est engagé à verser annuellement une subvention d'un montant de 10 000 euros à Paris 1.
- **8.2.** De son côté, l'Université d'État de Moldavie versera également annuellement une subvention à hauteur de 20 000 euros à Paris 1 par année de formation.
- **8.3**. MSU reversera à Paris 1 Panthéon-Sorbonne une participation, par étudiant dûment inscrit dans le programme et par année, d'un montant de 720 euros, équivalente aux frais pédagogiques. Les étudiants s'acquittent de leurs frais d'inscription auprès de MSU, indépendamment des frais d'inscriptions éventuellement perçus par MSU pour l'inscription des étudiants dans le cursus moldave.
- **8.4.** MSU assumera les coûts engendrés par l'envoi par l'Institut d'Études à Distance de l'École de Droit de Paris 1 (IED/EDS) de tous les documents pédagogiques diffusés aux étudiants et aux tuteurs, ainsi que l'envoi de l'attestation de réussite puis du diplôme. MSU rembourse

l'IED/EDS sur présentation des factures d'envoi. MSU prend également en charge le service de tutorat et l'organisation des examens sur le plan local.

Article 9 : Facturation et modalités de paiement

Paris 1 Panthéon-Sorbonne adressera chaque année une facture à MSU comprenant l'ensemble des frais pris en charge par MSU, sur la base des inscriptions administratives et pédagogiques réalisées et des coûts générés annuellement par le partenariat.

Après réception de la facture, et dans un délai de 30 (trente) jours, l'Université d'État de Moldavie procédera au paiement par virement bancaire sur le compte ouvert au nom de l'agent comptable de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, dont les coordonnées sont les suivantes :



Pour une meilleure identification du versement, le libellé de virement devra impérativement comporter en référence le numéro de la facture.

Article 10: Assurances

Chaque partie dispose d'une assurance en responsabilité civile couvrant ses usagers, en raison de tout dommage corporel et/ou matériel causé aux tiers et/ou aux biens, à l'occasion des périodes d'enseignement et de formation inscrites dans l'objet du présent partenariat.

En outre, chaque partie prend en charge le rapatriement et l'assistance juridique de ses usagers.

À noter qu'en ce qui concerne Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les garanties liées au rapatriement et à l'assistance juridique de ses usagers s'appliquent exclusivement à l'occasion des déplacements de moins de 180 jours consécutifs. Au-delà, ses usagers doivent souscrire individuellement un contrat d'assurance pour ces aspects.

Outre ces éléments, l'ensemble des usagers devront être couverts par une assurance sociale et doivent individuellement souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant tous les dommages qui leur seraient causés durant les périodes de formation, ainsi que tous les dommages causés aux tiers ou aux biens en dehors des périodes d'enseignement et de formation réalisées. La preuve de ces assurances devra être apportée aux services administratifs concernés dans les établissements partenaires.

Article 11 : Données à caractère personnel

Chaque Partie s'engage à respecter la législation applicable en matière de protection des données. A cet égard, l'Université Paris 1 s'engage à respecter le règlement général de

protection des données (RGPD). Dans l'exécution de ses obligations contractuelles découlant de la présente convention, elle traite les données à caractère personnel en sa qualité de responsable de traitement.

Si les Parties sont amenées à s'échanger des données à caractère personnel, elles conviennent de se rapprocher pour qualifier les responsabilités de chacune d'entre elles, et elles formaliseront dans une convention dédiée les droits et obligations de chacune en matière de protection des données à caractère personnel.

Article 12 : Durée de la convention

Le présent protocole d'accord est conclu pour une durée correspondant à celle de l'accordcadre, sauf dénonciation, sans préjudice des actions engagées. Il est renouvelable sur accord écrit des deux parties pour une durée que les parties détermineront lors du renouvellement. Le renouvellement de l'accord entrera en vigueur sous condition de sa signature par les instances de chaque établissement et par les autorités de tutelle concernées, selon les procédures en vigueur dans chacun des deux pays.

Article 13: Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par accord écrit des deux établissements. Ces modifications feront l'objet d'un avenant.

Article 14: Dénonciation

Cette convention d'application pourra être dénoncée à tout moment par l'une des parties, sous réserve du respect d'un préavis écrit de six (6) mois et de l'achèvement des programmes en cours, à la fin de l'année universitaire concernée.

La dénonciation de la convention ne pourra en aucun cas compromettre la poursuite ni la validation du cursus des élèves déjà engagés au sein de la formation. Des dispositions seront prises conjointement par les parties afin de garantir la continuité pédagogique et le respect des engagements pris envers les élèves déjà engagés au sein du programme.

Article 15 : Règlement des litiges

Les Parties s'efforcent de parvenir à un règlement amiable pour tout différend qui pourrait survenir à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution, de l'inexécution (notamment motivée par un cas de force majeure), de l'interruption ou de la résiliation de la présente convention d'application.

Lorsqu'une des Parties estime qu'un différend met en péril le bon fonctionnement de la convention d'application, elle le notifie à l'autre Partie afin qu'il soit réglé dans un délai de 3 (trois) mois. Si au terme de ce délai le différend persiste, les Parties conviennent de mettre fin à la convention d'application sur demande dûment notifiée de l'une d'entre elles.

En cas de litiges liés à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, ceux-ci seront soumis au tribunal compétent du pays du défendeur.

Les Parties s'engagent à ce que nonobstant la résiliation de la présente convention d'application, les actions en cours soient mises en œuvre conformément à cette convention d'application par les établissements partenaires et menées à leur terme sans préjudice pour les étudiants concernés.

En cas de conflit entre les dispositions de la présente convention d'application et celles de l'accord-cadre, ces dernières prévaudront.

Cette convention d'application, rédigée en langue française, est signée par les Parties concernées, auxquelles un exemplaire dûment signé par tous sera envoyé.

Signée pour et au nom de	Signée pour et au nom de
L'UNIVERSITÉ PARIS 1	L'UNIVERSITÉ D'ÉTAT
PANTHÉON-SORBONNE	DE MOLDAVIE
par sa représentante légale :	par son représentant légal :
Christine Neau-Leduc	Igor Şarov
Présidente	Président
Fait à	Fait à
Date ://2025	Date ://2025

							Licen	ce /Droit/L0	/ Double-Lice	nce Franco - N	Moldave										
						Modalité	du contrôle des co	nnaissances													
			Volume	horaire adré	Evaluatio	n Ses	sion 1	Seconde chance / Session 2	Mutua	lisation	Nb	de groupes						C	harge d'enseigneme	nt	
	Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser	СМ	TD (Coef. EC	TS Evaluation continue intégrale	Evaluation continue avec épreuve	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral /	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même	Liste des VET ou parcours partageant	Total Nb de groupes	Code VET porteuse (pour OSE)		Nb groupes s à la formation (2)	Nb de group imputables à u autre formati	ine imputables on un partenair	imputable à (enseignement à la formation HETD)	Charge d'enseignement imputable à une	Charge d'enseignement imputable à un	Section
		cellule vide				(ECI) OUI ou NON	e terminale (ECT) OUI ou NON	Hybride / Autre	mention > OUI-B même composante > OUI-C transversale à plusieurs	cet élément pédagogique	(1)	(Si création, indiquer la mention + parcours)	Sur budget central	Sur ressource propres	ou composan UP1PS	te ou un tiers <u>ho</u> <u>UP1PS</u>	Sur budget	Sur ressources	autre formation ou composante de Paris 1 (HETD)	partenaire ou un tiers hors Paris 1 (HETD)	CNU
	Semestre 1			1	<u> </u>				composantes		CM TD	1	см тр	см тр	см тр	см тр	central	propres			
	UE 1 : Enseignements Droit Français				0	0					CIVI		CIVI	CIVI	CIVI	CIVI					
Cours optionnel	Culture Générale (Cours en ligne de l'UNJF)		24	0	0	Non	Non	Non	Non		1 0		0 0	0 0	0 0	1 0	0	0	0	36	
Cours obligatoire	Introduction historique au droit (Cours en ligne de l'UNJF)		24	0	0	Non	Non	Non	Non		1 0		0 0	0 0	0 0	1 0	0	0	0	36	
	UE 2 : Enseignements Droit Moldave				0	0															
Cours obligatoire	Droit constitution et institutions politiques (partie 1)		33	20	0				Non		1 1		0 0	0 0	0 0	1 1	0	0	0	69,5	
Cours obligatoire	Droit privé roumain		33	20	0				Non		1 1		0 0	0 0	0 0	1 1	0	0	0	69,5	
Cours obligatoire	Droit constitution et institutions politiques (partie 2)		20	33	0				Non		1 1		0 0	0 0	0 0	1 1	0	0	0	63	
Cours obligatoire	Terminologie juridique		0	33	0				Non		0 1		0 0	0 0	0 0	0 1	0	0	0	33	
Cours obligatoire	Organisation des professions juridiques		20	20	0				Non		1 1		0 0	0 0	0 0	1 1	0	0	0	50	
	Total		154	126 80		0					6 5						0	0	0 3	357 57	-
	Volume horaire étudiant		154							<u> </u>	1								-	,,	1
		'		1															•		
	Semestre 2																				
	UE 1 : Enseignements français				0	0															
Cours obligatoire	Méthodologie juridique 1 (Cours de la L1 IED)		24	24	0	Non	Non	Non	Non		1 1		0 0	0,5 0,5	0 0	0,5 0,5	0	30	0	30	
Cours obligatoire	Histoire de la construction européenne depuis 1951 (Cours en ligne de IUNJF)		24	0	0	Non	Non	Non	Non		1 0		0 0	0,5 0	0 0	0,5 0	0	18	0	18	
	UE 2 : Enseignements Moldaves				0	0															
Cours obligatoire	Droit de la famille		20		0				Non		1 1		0 0	0 0	0 0	1 1	0	0	0	50	
Cours obligatoire	Droit civil, la partie générale. La personne physique, la personne morale		33	33	0				Non		1 1		0 0	0 0	0 0	1 1	0	0	0	82,5	
Cours obligatoire	Droit administratif		33	33	0				Non		1 1		0 0	0 0	0 0	1 1	0	0	0	82,5	
Cours obligatoire	Terminologie juridique		0	33	0				Non		0 1		0 0	0 0	0 0	0 1	0	0	0	33	
Cours obligatoire	Introdution au droit européen Total		20 154	20 163	0				Non		1 1 6 6		0 0	0 0	0 0	1 1	0 0	0 48	0 0	50 346	
		1	3	17		_												48	3	46	4
	Volume horaire étudiant		308	289		0					12 11						0	48	0	703	1
	Total annuel		500									•	II.	1		-		48		703	<u> </u>
	Volume horaire annuel étudiant		154	126																	•

										/Droit/L1/ Double	-Licence	Franco -	Moldave													
							Modalités du	u contrôle des o																		
			Volume hor	raire encadré	Eva	luation	Ses	sion 1	Seconde chance / Session 2	Mutualisation	,	Nb de groupe	s										Cha	rge d'enseigne	ement	
des élér	Intitulé des UE et ments pédagogiques (EP)	Indiquer code élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser cellule vide	см	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale (ECI)	Evaluation continue avec épreuve terminale (ECT) OUI ou NON	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride / Autre	Mutualisé car présentes dans plusieurs maquettes >NON > OUI-A même mention > OUI-B pédagogique pédagogique	Tot Ni de gro (1	b oupes	Code VET porteuse (pour OSE) (Si création, indiquer la		de gr imputables à	Nb roupes à la formation 2)		à une autre	es imputables formation ou nte UP1PS		oes imputables aire ou un tiers <u>UP1PS</u>	imputable à	nseignement la formation ETD)	Charge d'enseignem ent imputable à une autre formation ou	Charge d'enseignem ent imputable à un partenaire ou	Section CNU
										même composante > OUI-C			mention + parcours)	Sur budg	et central	Sur ressource	ces propres					Sur	Sur	de Paris 1 (HETD)	un tiers hors Paris 1 (HETD)	
	Semestre 3									transversale	СМ	TD		СМ	TD	СМ	TD	СМ	TD	см	TD	budget central	ressources propres			
UE 1 : Ens	seignements Droit Français				5	30				à plusieurs composantes	CIVI	10		Civi	10	CIVI	10	Civi	10	CIVI	10					
Cours obligatoire	Introduction au droit privé		36	12	2	10	Non	Oui	Oui	Non	1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	66	
Cours obligatoire	Droit constitutionnel		36	12	2	10	Non	Oui	Oui	Non	1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	66	
Cours obligatoire	Relations internationales et introduction au droit internationa	1	36	0	1	10	Non	Oui	Oui	Non	1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	54	
Ours obligatoire Cours obligatoire Cours obligatoire Cours obligatoire Cours obligatoire	Droit pénal. Partie générale (I) Droit civil. Les principaux droits n Droit des contraventions Terminologie juridique Total	éels		39 20 30 33 146	0 0 0 0	30				Non Non Non Non	1 1 1 0 6	1 1 1 1 6		0 0 0	0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0	1 1 1 0	1 1 1	0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	69 65 60 33 413	
Voli	ume horaire étudiant		178	146																						
UE 1 : Cours obligatoire Cours obligatoire	Semestre 4 Enseignements français Droit de la famille et des personne Droit constitutionnel	25	36 36	12 12	6 2 2	30 8 8	Non Non	Oui Oui	Oui Oui	Non Non	1 1	1 1		0	0	0,5 0,5	0,5 0,5	0	0	0,5 0,5	0,5 0,5	0	33 33	0	33 33	
Cours obligatoire Cours obligatoire	Institutions juridictionnelles Introduction au droit européen Inseignements Moldaves		36 36	0	1 1 0	6 8	Non Non	Oui Oui	Oui Oui	Non Non	1 1	0		0	0	0,5 0,5 0,5	0,5 0,5	0	0	0,5 0,5	0,5 0,5	0	27 27	0	27 27	
Cours obligatoire Cours obligatoire Cours obligatoire	Droit pénal. Partie générale (II) Droit fiscal Droit institutionnel de l'Union		33 20	20 33	0					Non Non Non	1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	69,5 63	
Cours obligatoire Cours obligatoire Cours obligatoire Cours obligatoire	Européenne Droit financier Terminologie juridique Contentieux de l'Union Européenn	e	20 20 0 20	33 20 33 10	0 0					Non Non	1 1 0	1 1 1		0	0	0	0	0	0	0	1 1 1	0	0	0	63 33 40	
	Total		257	173		30					9	8		Ŭ	Ü		Ü	Ĭ	Ü	1	•	0	120	0	388,5	
Volu	ume horaire étudiant		4	30			+															<u></u>	120	38	38,5	1
	Total annuel		435	319		60					15	14										0	120 120	0 90	801,5 01,5	
Volume	horaire annuel étudiant		178	146																					,,,	_

							[aa I m/ I			/Droit/L2/ Double	-Licence	Franco -	Moldave	1											
		Indiquer code	Volume hor	aire encadré	Eval	luation		contrôle des c	Seconde chance / Session 2	Mutualisation		Nb de groupe	es										Cha	rge d'enseigne	ment
des élé	Intitulé des UE et ements pédagogiques (EP)	élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser	см	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue intégrale	Evaluation continue avec épreuve terminale	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral / Hybride /	car présentes dans plusieurs maquettes maquettes partageant	de gr	otal Nb roupes (1)	Code VET porteuse (pour OSE)		N de gr <u>imputables à</u> (2	oupes la formation		à une autre	es imputables formation ou nte UP1PS	à un partenai	es imputables ire ou un tiers <u>UP1PS</u>	imputable à	nseignement I la formation ETD)	Charge d'enseignem ent imputable à une autre	Charge d'enseignem ent imputable à un Section CNU
		cellule vide					(ECI) OUI ou NON	(ECT) OUI ou NON	Autre	>NON > OUI-A même mention	,	1)	(Si création, indiquer la mention + parcours)	Sur budg	et central	Sur ressource	es propres		1		ı	Sur budget central	Sur ressources	formation ou composante de Paris 1	partenaire ou un tiers hors Paris 1
	Semestre 5									> OUI-B	СМ	TD	parcours)	СМ	TD	СМ	TD	CM	TD	CM	TD	central	propres	(HETD)	(HETD)
UE 1 : En	seignements Droit Français				6	30				même								1		1					
Cours obligatoire	Droit des obligations 1 (contrats)		36	12	2	8	Non	Oui	Oui	Non	1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	66
Cours obligatoire	Droit administratif 1		36	12	2	8	Non	Oui	Oui	Non	1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	66
Cours obligatoire	Droit pénal		36	0	1	8	Non	Oui	Oui	Non	1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	54
Cours obligatoire	Droit civil des biens		36	0	1	6	Non	Oui	Oui	Non	1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	54
UE 2 : En: Cours obligatoire	Droit du travail		20	39	0	0				Non	1	1	-	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	69
Cours obligatoire	Droit civil. Partie spéciale I. Contrats de transfert de propriété. Contrats de		30	20	0	0				Non	1	1			0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	65
, and the second	services														-	o									
Cours obligatoire Cours obligatoire	Droit pénal. Partie spéciale I Droit de la procédure civile. La parti	e	30 30	30 30	0	0				Non	1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	75
Cours obligatoire	générale Droit de la procédure pénale. La		30	30	0	0				Non	1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	75
Cours obligatorie	partie générale Total		284	173	0	30				Non	9	7		Ü	Ü	Ü	Ü		Ü	1	-	0	0	0	524
Vol	lume horaire étudiant		284	173		1	1																0	5	24
			204	1/3	1	1	1																	1	
UF 1 :	Semestre 6 Enseignements français				6	30																			1
Cours obligatoire	Droit des obligations 2 (la						Non	Oui	Oui	Non			1			_		1			_	1	33		33
Cours obligatoire	responsabilité) Droit administratif 2		36 36	12 12	2 2	8	Non	Oui	Oui		1	1		0	0	0,5 0,5	0,5 0,5	0	0	0,5 0,5	0,5 0,5	0	33	0	33
Cours obligatoire	Procédure pénale		36	0	1	6	Non	Oui	Oui		1	0		0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	0	27	0	27
Cours obligatoire UE 2 : I	Droit des affaires Enseignements Moldaves		36	0	0	8	Non	Oui	Oui	Non	1	0		0	0	0,5	0	0	0	0,5	0	0	27	0	27
Cours obligatoire	Droit civil. Partie spéciale II. Contra	ts.								Non			1									1			
Cours obligatoire	Succession. Droit pénal. Spécial Partie II		33 20	20 20	0	0				Non	1	1		0	0	0	0	0	0	1 1	1	0	0	0	69,5 50
Cours obligatoire	Droit de la procédure civile. La parti	e	İ							Non	_	_			-	-			-		-				
Cours obligatoire	spéciale Droit de la procédure pénale. La		33	33	0	0					1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	82,5
	partie spéciale		33 263	33 130	0	30					1 8	6		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0 120	0	82,5 404,5
	Total			93			1																20		04,5
Vol	lume horaire étudiant		547	303		60				1	17	13										0	120	0	928,5
	Total annuel		8	50														-		-		1	20		28,5
Volume	e horaire annuel étudiant	_	284	173	1			L			1														

											/ Double	-Licence F	ranco -	Moldave	!												
							Modalités de	u contrôle des	connaissances																		
		Indiquer code	Volume hor	raire encadré	Eval	luation	Ses	sion 1	Seconde chance / Session 2	Mutua	lisation	NI	de groupes	5										Chai	rge d'enseigne	ement	
	Intitulé des UE et ments pédagogiques (EP)	élément pédagogique (si existant) (CF structure SE) sinon laisser	СМ	TD	Coef.	ECTS	Evaluation continue	Evaluation continue avec épreuve terminale	Evaluation terminale (ET) Ecrit / Oral /	car présentes dans plusieurs maquettes	Liste des VET ou parcours	Tota Nb de grou	ipes	Code VET porteuse (pour OSE)		de g imputables	Nb roupes à la formation (2)		à une autre	es imputables formation ou nte UP1PS	Nb de groupe à un partenai	re ou un tiers		nseignement la formation ETD)	Charge d'enseignem ent imputable à une autre	Charge d'enseignem ent imputable à un	1
		cellule vide					intégrale (ECI) OUI ou NON	(ECT)	Hybride / Autre	>NON > OUI-A même mention	partageant cet élément pédagogique	(1)		(Si création, indiquer la mention +	Sur budg	et central	Sur ressou	rces propres	,				Sur budget	Sur ressources	formation ou composante	partenaire ou un tiers	Section CNU
	Semestre 7									> OUI-B		см	TD	parcours)	СМ	TD	см	TD	СМ	TD	см	TD	central	propres	de Paris 1	hors Paris 1	
UE 1 : Ens	seignements Droit Français				7	30				même		CIVI	IU		CIVI	10	CIVI	10	CIVI	10	CIVI	10			(HETD)	(HETD)	
Cours obligatoire	Régime de l'obligation		36	12	2	8	Non	Oui	Oui	Non		1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	66	
Cours obligatoire	Droit des sociétés 1		36	12	2	8	Non	Oui	Oui			1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	66	
Cours obligatoire	Relations individuelles de travail		36	12	2	8	Non	Oui	Oui			1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	66	
Cours obligatoire	Droit international public		36	0	1	6	Non	Oui	Oui	Non		1	0		0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	54	
	seignements Droit Moldave				0	0																					
Cours obligatoire Cours obligatoire	Criminologie Criminalistique		20 33	20 20	0					Non Non		1	1		0	0	0	0	0	0	1 1	1	0	0	0	50 69,5	
Cours obligatoire	Droit des affaires		20	30	0					Non		1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	60	
Cours obligatoire	Droit international privé		20	33	0							1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	63	
Cours obligatoire	Droit de l'exécution en droit civil/pénal		33	33	0					Non		1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	82,5	
	Total		270	172		30						9	8										0	0	0	577	
Volu	ume horaire étudiant			42		1																		0	5	577	
Voic			270	172	-	1	†										1		1						1		1
	Semestre 8																										
	Enseignements français Contrats spéciaux		200	40	7	30		0.1	0.1																		
Cours obligatoire Cours obligatoire	Droit des sociétés 2		36 36	12 12	2 2	8	Non Non	Oui Oui	Oui Oui	Non		1	1		0	0	0	0	0	0	1 1	1	0	0	0	66 66	
Cours obligatoire	Droit européen		36	12	2	8	Non	Oui	Oui			1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	66	
Cours obligatoire	Libertés publiques et droits		36	0	1	6	Non	Oui	Oui	Non			0		0	0			0	0		0	0	27	0	27	
UE 2 : E	fondamentaux Enseignements Moldaves		36	0	0	0						1	U		0	U	0,5	0	0	0	0,5	U	0		- 0		
Cours obligatoire	Droit de propriété intellectuelle		33	20	0					Non		1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	69,5	
Cours obligatoire	Droit douanier		16	16	0					Non		1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	40	
Cours obligatoire	Droit du commerce international		16	16	0					Non		1	1		0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	40	
Cours obligatoire	Éthique professionnelle du juriste		16	16	0							1	1														
Cours obligatoire	Thèse de licence		0 225	0 104	0	30				Non		0 8	8		0	0	0	0	0	0	0	1	0 0	0 27	0	0 374,5	1
1	Total			29		- 30	1					•	•											27		74,5	1
Volu	ume horaire étudiant	1					Ť																				
	Total annuel		495	276		60						17	16										0	27	0	951,5	
1	horaire annuel étudiant	1	7	71	1		1	1	1	1	1	1											1 2	27	1 95	51,5	1



REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION DE LA LICENCE DROIT

Le règlement des études comprend deux parties. La partie 1 est commune à toutes les mentions de licence que l'établissement est accrédité à délivrer. La partie 2 est spécifique à chaque mention. Elle comprend 1) le tableau de structuration de la mention, 2) les tableaux d'enseignement des parcours, 3) le tableau des stages.

Partie 1: REGLEMENT DES ETUDES COMMUN LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence ;

Vu le règlement général du diplôme national de licence adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

Partie 2: REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MENTION LICENCE

- Tableau de structuration de la mention ;
- Tableau des stages ;
- Tableaux d'enseignement des parcours et des niveaux ;

Modalités d'accès

L'inscription administrative engage l'étudiant à suivre l'intégralité du cycle de formation (Licence, Master) proposé soit au sein du département d'enseignement de l'Ecole de Droit de la Sorbonne (département des Licences, département des masters de Droit Public, département des masters de Droit international, européen et comparé), soit au sein de l'Institut d'Enseignement à Distance (IED) de l'Ecole de Droit de la Sorbonne, auquel il s'est inscrit, sans qu'il puisse prétendre passer de l'un à l'autre au cours du cycle Licence ou de Master. Si toutefois un étudiant souhaitait intégrer un autre type de formation, il devra constituer un dossier sur Parcoursup (pour une candidature en 1ère année de Licence) et ECandidat (pour une candidature en 2ème et 3ème année de Licence ou en Master).

SPECIFICITES DROIT FRANÇAIS ET ETRANGERS

GENERALITES

Parcours « droits français et allemand »

La licence (L3) en droit parcours « droits français et allemand » et la première année de master (M I) en droit, mention « droits français et étrangers », parcours droits français et allemand, font partie de programmes intégrés comportant quatre années d'études et donnant droit à la délivrance conjointe du diplôme de l'Université de Cologne, ainsi que de la licence en droit (mention « droits français et étranger », spécialité « droits français et allemand »), et du Master 1 en droit (mention « droits français et étrangers », parcours « droits français et allemand »).

Les deux premières années d'enseignement sont organisées par l'Université de Cologne, les deux années suivantes, l'année de L3 et l'année de M I, par l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Parcours « droits français et américain »

La licence (L3) en droit parcours « droits français et américain » et la première année de master (M I) en droit, mention « droits français et étrangers », parcours « droits français et américain », font partie de programmes intégrés comportant quatre années d'études et donnant droit à la délivrance conjointe du diplôme de l'Université De Cornell et de Columbia, ainsi que de la licence en droit (mention « droits français et étranger », parcours « droits français et américain »), et du Master 1 en droit (mention « droits français et étrangers », parcours « droits français et américain »).

Les deux premières années d'enseignement sont organisées par l'Université De Cornell et de Columbia, les deux années suivantes, l'année de L3 et l'année de M I, par l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Parcours « droits français et anglais »

La licence (L3) en droit parcours « droits français et anglais » et la première année de master (M I) en droit, mention « droits français et étranger », parcours droits français et anglais, font partie de programmes intégrés comportant quatre années d'études et donnant droit à la délivrance conjointe du diplôme de l'Université Queen Mary, ainsi que de la licence en droit (mention droit français et étranger, parcours droits français et anglais), et du Master 1 en droit (mention « droits français et étrangers », parcours « droits français et anglais »).

Les deux premières années d'enseignement sont organisées par l'Université Queen Mary, les deux années suivantes, l'année de L3 et l'année de M 1, par l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Parcours « droits français et espagnol »

La licence (L3) en droit parcours « droits français et espagnol » et la première année de master (M I) en droit, mention « droits français et étranger », parcours « droits français et espagnol », font partie de programmes intégrés comportant quatre années d'études et donnant droit à la délivrance conjointe du diplôme de l'Université de la Complutense, ainsi que de la licence en droit (mention droit français et étranger, parcours « droits français et espagnol »), et du Master 1 en droit (mention « droits français et étrangers », parcours « droits français et espagnol »)

Parcours « droits français et italien »

La licence (L3) en droit parcours « droits français et italien » fait partie de programmes intégrés comportant cinq années d'études et donnant droit à la délivrance conjointe du diplôme de l'Université De Florence, ainsi que de la licence en droit (mention « droit français et étrangers », parcours droits français et italien), du Master 1 en droit (mention « droits français et étrangers », parcours « droits français et italien »), et du Master 2 parcours « juriste international ».

Les deux premières années d'enseignement sont organisées par l'Université De Florence, les trois années suivantes, l'année de L3, l'année de M 1 et l'année de M 2, par l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Parcours « droits français et moldave »

La licence (L3) en droit parcours « droits français et moldave » fait partie de programmes intégrés comportant quatre années d'études et donnant droit à la délivrance conjointe du diplôme de l'Université d'Etat de Moldavie, ainsi que de la licence en droit (mention « droits français et étranger », spécialité « droits français et moldave »).

Les quatre années d'enseignement sont organisées par l'Université d'Etat de Moldavie.

INSCRIPTIONS

COMMUN AUX PARCOURS DROIT FRANÇAIS ET ETRANGERS

Inscription par validation d'études supérieures accomplies à l'étranger (décret du 16 avril 2002) : sont admis à s'inscrire dans la troisième année de licence de chaque programme intégré les étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études organisées par l'université partenaire contractante, lesdits contrôles étant assurés sous la responsabilité de celle-ci et dans le respect des conventions interuniversitaires conclues à cet effet.

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du cycle de licence est fixé selon les modalités suivantes :

- pour les deux premières années d'études : à l'issue de la deuxième année, une prolongation d'études d'un an est acceptée avec l'accord exprès, et non automatique, du Doyen de la Faculté de Droit de l'Université partenaire :
- pour la troisième année de licence (L3) et pour la première année de master (M1) : le redoublement est de droit.

Les étudiants qui n'ont validé qu'un semestre d'enseignement peuvent bénéficier de dispositifs de réorientations. Sous la coordination de la direction des études compétente, les étudiants en difficultés et notamment ceux qui n'ont pas validés un semestre de licence, pourront se voir proposer un accompagnement individualisé.

Parcours « droits français et allemand »

L'inscription en L3 est accordée aux étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études et qui ont reçu de l'Université de Cologne l'autorisation de poursuivre leurs études à Paris. Un cours de terminologie et de méthodologie juridiques d'une durée d'une semaine est organisé pour faciliter l'intégration des étudiants. Cet encadrement est complété dans le cours de l'année par un soutien linguistique et méthodologique destiné plus particulièrement aux étudiants étrangers.

Parcours « droits français et américain »

L'inscription en L3 est accordée aux étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études et qui ont reçu de l'Université De Cornell et de Columbia l'autorisation de poursuivre leurs études à Paris. Un cours de terminologie et de méthodologie juridiques d'une durée d'une semaine est organisé pour faciliter l'intégration des étudiants. Cet encadrement est complété dans le cours de l'année par un soutien linguistique et méthodologique destiné plus particulièrement aux étudiants étrangers.

Parcours « droits français et anglais »

L'inscription en L3 est accordée aux étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études et qui ont reçu de l'Université Queen Mary l'autorisation de poursuivre leurs études à Paris. Un cours de terminologie et de méthodologie juridiques d'une durée d'une semaine est organisé pour faciliter l'intégration des étudiants. Cet encadrement est complété dans le cours de l'année par un soutien linguistique et méthodologique destiné plus particulièrement aux étudiants étrangers.

Parcours « droits français et espagnol »

L'inscription en L3 est accordée aux étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études et qui ont reçu de l'Université De la Complutense l'autorisation de poursuivre leurs études à Paris. Un cours de terminologie et de méthodologie juridiques d'une durée d'une semaine est organisé pour faciliter l'intégration des étudiants. Cet encadrement est complété dans le cours de l'année par un soutien linguistique et méthodologique destiné plus particulièrement aux étudiants étrangers.

Parcours « droits français et italien »

L'inscription en L3 est accordée aux étudiants qui ont satisfait aux contrôles sanctionnant les deux premières années d'études et qui ont reçu de l'Université de Florence l'autorisation de poursuivre leurs études à Paris. Un cours de terminologie et de méthodologie juridiques d'une durée d'une semaine est organisé pour faciliter l'intégration des étudiants. Cet encadrement est complété dans le cours de l'année par un soutien linguistique et méthodologique destiné plus particulièrement aux étudiants étrangers.

Parcours « droits français et moldave »

Quatre cours sont organisés au cours de la première année de L1 (qui est suivie en deux ans) pour permettre aux étudiants d'acquérir les notions de bases et d'appréhender les modalités d'enseignements qui seront proposés dans le cadre de la partie française de la licence. Pendant l'ensemble du programme un soutien linguistique et méthodologique est assuré par l'Université d'Etat de Moldavie.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

COMMUN AUX PARCOURS DROIT FRANÇAIS ET ETRANGERS

L'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les U.E. constitutives d'un semestre résulte :

- d'un contrôle continu et d'un examen final,
- d'un contrôle continu sans examen terminal (sauf pour les étudiants bénéficiant des régimes spéciaux qui sont inscrits en examen terminal),
- d'un examen terminal, sans contrôle continu.

L'examen terminal peut être réalisé soit sous la forme d'une épreuve écrite anonyme, soit d'une épreuve orale

OBTENTION DU DIPLOME

COMMUN AUX PARCOURS DROIT FRANÇAIS ET ETRANGERS

Pour obtenir la licence mention « droits français et étrangers », l'étudiant doit avoir validé, d'une part, les deux années d'études passées dans l'Université contractante, validation sans laquelle il ne peut obtenir le diplôme

délivré par cette Université, de l'autre, les semestres 5 et 6 de licence. Il doit donc avoir validé les unités d'enseignement requises par l'Université étrangère contractante et celles exigées par l'année L3 de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Pour obtenir la licence mention « droits français et étrangers » Parcours « Droit français et moldave », l'étudiant doit avoir validé, d'une part, les unités d'enseignement correspondant aux matières moldaves, validation sans laquelle il ne peut obtenir le diplôme délivré par cette Université, de l'autre, les unités correspondant aux matières françaises de licence. Il doit donc avoir validé les unités d'enseignement requises par l'Université étrangère contractante et celles exigées par l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne. Les unités françaises et moldaves ne peuvent se compenser.

Tableau de structuration (instructions ci-dessous)

Mention: Droit

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplôman t	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenari at	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionali sation	Condition d'accès au parcours	Intitulé(s) parcours amont(s) ou pré-requis(s)
Parcours classique : Droit	L2W101	L1								Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours classique : Droit	L2W201	L2	X							Reinscription	L1 Droit
Parcours classique : Droit	L2W201	L2	X							Candidature/conve ntion	L1 Droit ou équivalent
Parcours classique : Droit	L3W301	L3	X							Reinscription	L2 Droit
Parcours classique : Droit	L3W301	L3	Х							Candidature/conve	L2 Droit ou équivalent
Parcours à distance : Droit	L2V101	L1			X					Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours à distance : Droit	L2V201	L2	X		X					Reinscription	L1 Droit
Parcours à distance : Droit	L2V201	L2	X		X					Candidature/conve ntion	L1 Droit ou équivalent
Parcours à distance : Droit	L3V301	L3	X		X					Reinscription	L2 Droit
Parcours à distance : Droit	L3V301	L3	X		X					Candidature/conve ntion	L2 Droit ou équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Economie	D2W1B1	L1								Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Economie	D2W2B1	L2	X							Reinscription	L1 Droit/Economie
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Economie	D2W2B1	L2	X							Candidature/conve ntion	L1 Droit ou équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Economie	D3W3B1	L3	X							Reinscription	L2 Droit/Economie
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Economie	D3W3B1	L3	X							Candidature/conve ntion	L2 Droit ou équivalent

Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire de l'art	D2W1C1	L1					Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire de l'art	D2W2C1	L2	X				Reinscription	L1 Droit/Histoire de l'art
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire de l'art	D2W2C1	L2	X				Candidature/conve	L1 Droit ou équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire de l'art	D3W3C1	L3	X				Reinscription	L2 Droit/Histoire de l'art
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire de l'art	D3W3C1	L3	х				Candidature/conve	L2 Droit ou équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Géographie	D2W1H1	L1					Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Géographie	D2W2H1	L2	X				Reinscription	L1 Droit/Géographie
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Géographie	D2W2H1	L2	X				Candidature/conve	L1 Droit ou équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Géographie	D3W3H1	L3	X				Reinscription	L2 Droit/Géographie
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Géographie	D3W3H1	L3	X				Candidature/conve	L2 Droit ou équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Philosophie	D2W1K1	L1					Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Philosophie	D2W2K1	L2	X				Reinscription	L1 Droit/Philosophie
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Philosophie	D2W2K1	L2	X				Candidature/conve	L1 Droit ou équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Philosophie	D3W3K1	L3	X				Reinscription	L2 Droit/Philosophie

Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Philosophie	D3W3K1	L3	X				Candidature/conve	L2 Droit ou équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire	D2W1J1	L1					Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire	D2W2J1	L2	X				Reinscription	L1 Droit/Histoire
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire	D3W3J1	L3	X				Reinscription	L2 Droit/Histoire
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Gestion	D2W1F1	L1					Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Gestion	D2W2F1	L2	X				Reinscription	L1 Droit/Gestion
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Gestion	D3W3F1	L3	X				Reinscription	L2 Droit/Gestion
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Science politique	D2W1L1	L1					Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Science politique	D2W2L1	L2	X				Reinscription	L1 Droit/Science politique
Parcours pluridisciplinaire: Double Licence Droit/Science politique	D3W3L1	L3	Х				Reinscription	L2 Droit/Science politique
Parcours pluridisciplinaire : Collège de Droit	L2W106	L1					Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Collège de Droit	L2W206	L2	X				Reinscription	L1 Collège de Droit
Parcours pluridisciplinaire : Collège de Droit	L2W206	L2	X				Candidature/conve	L1 Droit ou équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Collège de Droit	L3W306	L3	X				Reinscription	L2 Collège de Droit
Parcours pluridisciplinaire : Magistère de droit des activités économiques	L3W303	L3	X				Candidature/conve	L2 Droit ou équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Louis le Grand	X2W103	L1			Х	Lycée Louis le Grand - 75005 PARIS	Candidature/conve	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Louis le Grand	X2W203	L2	X		Х	Lycée Louis le Grand - 75005 PARIS	Reinscription	L1 Droit CPGE Louis le Grand
Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Henri IV	X2W105	L1			Х	Lycée Henri IV - 75005 PARIS	Candidature/conve	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Henri IV	X2W205	L2	Х		х	Lycée Henri IV - 75005 PARIS	Reinscription	L1 Droit CPGE Henri IV

Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Turgot	X2W104	L1				x	Lycée Turgot - 75003 PARIS	Candidature/conve	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Turgot	X2W204	L2	X			X	Lycée Turgot - 75003 PARIS	Reinscription	L1 Droit CPGE Turgot
Parcours pluridisciplinaire : Droit ESCP	L2W202	L2	X			X	ESCP Business School - 75017 PARIS	Candidature/conve ntion	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours pluridisciplinaire : Droit ESCP	L3W304	L3	X			X	ESCP Business School - 75017 PARIS	Reinscription	L2 Droit ESCP
Parcours international : Droit français et allemand	L2G103	L1			х		Université de Cologne	Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours international : Droit français et allemand	L2G203	L2			х		Université de Cologne	Reinscription	L1 Droit français et allemand
Parcours international : Droit français et allemand	L3G303	L3	X					Reinscription	L2 Droit français et allemand
Parcours international : Droit français et italien	L2G104	L1			х		Université de Florence	Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours international : Droit français et italien	L2G204	L2			х		Université de Florence	Reinscription	L1 Droit français et italien
Parcours international : Droit français et italien	L3G304	L3	X					Reinscription	L2 Droit français et italien
Parcours international : Droit français et espagnol	L2G105	L1			х		Université Complutense de Madrid	Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours international : Droit français et espagnol	L2G205	L2			Х		Université Complutense de Madrid	Reinscription	L1 Droit français et espagnol
Parcours international : Droit français et espagnol	L3G305	L3	X					Reinscription	L2 Droit français et espagnol
Parcours international : Droit français et anglais	L2G101	L1			х		Université de Queen Mary	Parcoursup	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours international : Droit français et anglais	L2G201	L2			Х		Université de Queen Mary	Reinscription	L1 Droit français et anglais
Parcours international : Droit français et anglais	L3G301	L3	X					Reinscription	L2 Droit français et anglais
Parcours international : Droit français et américain	L3G302	L3	X					Candidature/conve ntion	
Parcours international : Droit Bucarest	L2W1D2	Ll			х		Collège Juridique Franco- Roumain d'Études Européennes Faculté de Droit de l'Université de Bucarest 36 - 46 Boulevard Mihail Kogalniceanu, Secteur 5 050107 Bucarest (Roumanie)	Candidature/convention	Baccalauréat ou diplôme équivalent

Parcours international : Droit Bucarest	L2W2D2	L2	x		X	l'U 36 Ko 0501	lège Juridique Franco- Roumain d'Études Européennes Faculté de Droit de Juiversité de Bucarest - 46 Boulevard Mihail ogalniceanu, Secteur 5 07 Bucarest ? Roumanie	Reinscription	L1 Droit
Parcours international : Droit Bucarest	L2W2D2	L2	x		x	l'U 36 Ko	lège Juridique Franco- Roumain d'Études Européennes Faculté de Droit de Juiversité de Bucarest - 46 Boulevard Mihail galniceanu, Secteur 5 07 Bucarest (Roumanie)	Candidature/conve	L1 Droit ou équivalent
Parcours international : Droit Bucarest	L3W3D2	L3	x		x	Col I'U 36 Ko	lège Juridique Franco- Roumain d'Études Européennes Faculté de Droit de Juiversité de Bucarest - 46 Boulevard Mihail ogalniceanu, Secteur 5 07 Bucarest (Roumanie)	Reinscription	L2 Droit
Parcours international : Droit Bucarest	L3W3D2	L3	x		x	l'U 36 Ko	lège Juridique Franco- Roumain d'Études Européennes Faculté de Droit de Juiversité de Bucarest - 46 Boulevard Mihail ogalniceanu, Secteur 5 07 Bucarest (Roumanie)	Candidature/conve	L2 Droit ou équivalent
Parcours international : Droit le Caire	L2W1D1	Ll			x	Univ	tut de Droit des Affaires Internationales ersité du Caire - Faculté Droit - Giza - Le Caire (Egypte)	Candidature/conve	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours international : Droit le Caire	L2W2D1	L2	x		х	Univ	tut de Droit des Affaires Internationales ersité du Caire - Faculté Droit - Giza - Le Caire (Egypte)	Reinscription	L1 Droit

Parcours international : Droit le Caire	L2W2D1	L2	x		х	Institut de Droit des Affaires Internationales Université du Caire - Faculté de Droit - Giza - Le Caire (Egypte)	Candidature/conve	L1 Droit ou équivalent
Parcours international : Droit le Caire	L3W3D1	L2	x		х	Institut de Droit des Affaires Internationales Université du Caire - Faculté de Droit - Giza - Le Caire (Egypte)	Reinscription	L2 Droit
Parcours international : Droit le Caire	L3W3D1	L2	x		х	Institut de Droit des Affaires Internationales Université du Caire - Faculté de Droit - Giza - Le Caire (Egypte)	Candidature/conve	L2 Droit ou équivalent
Parcours international : Droit USAL	L2W1D3	L1			х	LA CONDAMINE Carreras de Doble Titulación Av. Callao 660 - (C1022AAT) Oficina 707 - 7º Piso Ciudad Autónoma de Buenoa Aires (Argentine)	Candidature/conve	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours international : Droit USAL	L2W2D3	L2	x		х	LA CONDAMINE Carreras de Doble Titulación Av. Callao 660 - (C1022AAT) Oficina 707 - 7º Piso Ciudad Autónoma de Buenoa Aires (Argentine)	Reinscription	L1 Droit
Parcours international : Droit USAL	L2W2D3	L2	x		х	LA CONDAMINE Carreras de Doble Titulación Av. Callao 660 - (C1022AAT) Oficina 707 - 7º Piso Ciudad Autónoma de Buenoa Aires (Argentine)	Candidature/conve	L1 Droit ou équivalent
Parcours international : Droit USAL	L3W3D3	L2	x		х	LA CONDAMINE Carreras de Doble Titulación Av. Callao 660 - (C1022AAT) Oficina 707 - 7º Piso Ciudad Autónoma de Buenoa Aires (Argentine)	Reinscription	L2 Droit

Parcours international : Droit USAL	L3W3D3	L2	x		x		LA CONDAMINE Carreras de Doble Titulación Av. Callao 660 - (C1022AAT) Oficina 707 - 7º Piso Ciudad Autónoma de Buenoa Aires (Argentine)	Candidature/conve	L2 Droit ou équivalent
Parcours international : Droit Togo	L2V103	L1		X	X		Lomé, Togo	Candidature/conve	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours international : Droit Togo	L2V203	L2	X	X	X		Lomé, Togo	Reinscription	L1 Droit
Parcours international : Droit Togo	L2V203	L2	X	x	х		Lomé, Togo	Candidature/conve ntion	L1 Droit ou équivalent
Parcours international : Droit Togo	L3V303	L3	X	X	X		Lomé, Togo	Reinscription	L2 Droit
Parcours international : Droit Togo	L3V303	L3	X	X	X		Lomé, Togo	Candidature/conve ntion	L2 Droit ou équivalent
Parcours international : Droit Lusail university	L2V104	L1		X	X		Zone 69, St 100, Building 333, Lusail, Doha, Qatar	Candidature/conve ntion	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Parcours international : Droit Lusail university	L2V204	L2	X	X	X		Zone 69, St 100, Building 333, Lusail, Doha, Qatar	Reinscription	L1 Droit
Parcours international : Droit Lusail university	L2V204	L2	X	X	X		Zone 69, St 100, Building 333, Lusail, Doha, Qatar	Candidature/conve ntion	L1 Droit ou équivalent
Parcours international : Droit Lusail university	L3V303	L3	X	X	X		Zone 69, St 100, Building 333, Lusail, Doha, Qatar	Reinscription	L2 Droit
Parcours international : Droit Lusail university	L3V303	L3	X	X	X		Zone 69, St 100, Building 333, Lusail, Doha, Qatar	Candidature/conve ntion	L2 Droit ou équivalent
Parcours international : BAES Major Law	PIW301	L3				X	Una Europa	Candidature/conve ntion	
Parcours international : BAES Minor Law	PIW302	L3				X	Una Europa	Candidature/conve	
Double-Licence Franco-Moldave	Création	L1.1	X	x	x	X	UNIVERSITE D'ETAT DE MOLDAVIE (MSU) - 60, rue Alexei Mateevici, MD- 2009, Chişinău	Candidature/conve	Baccalauréat ou diplôme équivalent
Double-Licence Franco-Moldave	Création	L1.2	х	х	х	х	UNIVERSITE D'ETAT DE MOLDAVIE (MSU) - 60, rue Alexei Mateevici, MD- 2009, Chişinău	Candidature/conve	Cours français de la L1.1 Et Licence 1 en Droit de l'Université d'État de Moldavie, République de Moldavie

Double-Licence Franco-Moldave	Création	L2	x	X	x	x	UNIVERSITE D'ETAT DE MOLDAVIE (MSU) - 60, rue Alexei Mateevici, MD- 2009, Chişinău	Reinscription	Licence 1 en Droit français et Licence 2 en Droit moldave, parcours « Droit français et moldave» de Paris 1 Panthéon- Sorbonne, France et de 1'Université d'État de Moldavie, République de Moldavie
Double-Licence Franco-Moldave	Création	L3	х	X	х	x	UNIVERSITE D'ETAT DE MOLDAVIE (MSU) - 60, rue Alexei Mateevici, MD- 2009, Chişinău	Reinscription	Licence 2 en Droit français et Licence 3 en Droit moldave, parcours « Droit français et moldave» de Paris 1 Panthéon- Sorbonne, France et de l'Université d'État de Moldavie, République de Moldavie

Tableau des stages

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Modalités Stage	Durée minimale du stage
Parcours classique : Droit	L2W101	L1	Facultatif	
Parcours classique : Droit	L2W201	L2	Facultatif	
Parcours classique : Droit	L3W301	L3	Optionnel	4 mois
Parcours à distance : Droit	L2V101	L1	Facultatif	4 11013
Parcours à distance : Droit	L2V201	L2	Facultatif	
Parcours à distance : Droit	L3V301	L3	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Economie	D2W1B1	L1	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire: Double Licence Droit/Economie	D2W2B1	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire: Double Licence Droit/Economie	D3W3B1	L3	Optionnel	4 mois
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire de l'art	D2W1C1	L1	Facultatif	1 IIIOIS
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire de l'art	D2W2C1	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire de l'art	D3W3C1	L3	Optionnel	4 mois
Parcours pluridisciplinaire: Double Licence Droit/Géographie	D2W1H1	L1	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Géographie	D2W2H1	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Géographie	D3W3H1	L3	Optionnel	4 mois
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Philosophie	D2W1K1	L1	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Philosophie	D2W2K1	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Philosophie	D3W3K1	L3	Optionnel	4 mois
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire	D2W1J1	L1	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire	D2W2J1	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Histoire	D3W3J1	L3	Optionnel	4 mois
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Gestion	D2W1F1	L1	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Gestion	D2W2F1	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Gestion	D3W3F1	L3	Optionnel	4 mois

Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Science politique	D2W1L1	L1	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Science politique	D2W2L1	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Double Licence Droit/Science politique	D3W3L1	L3	Optionnel	4 mois
Parcours pluridisciplinaire : Collège de Droit	L2W106	L1	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Collège de Droit	L2W206	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Collège de Droit	L3W306	L3	Optionnel	4 mois
Parcours pluridisciplinaire : Magistère de droit des activités économiques	L3W303	L3	Optionnel	
Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Louis le Grand	X2W103	L1	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Louis le Grand	X2W203	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Henri IV	X2W105	L1	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Henri IV	X2W205	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Turgot	X2W104	L1	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Droit CPGE Turgot	X2W204	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Droit ESCP	L2W202	L2	Facultatif	
Parcours pluridisciplinaire : Droit ESCP	L3W304	L3	Optionnel	
Parcours international : Droit français et allemand	L2G103	L1	Facultatif	
Parcours international : Droit français et allemand	L2G203	L2	Facultatif	
Parcours international: Droit français et allemand	L3G303	L3	Facultatif	
Parcours international : Droit français et italien	L2G104	L1	Facultatif	
Parcours international : Droit français et italien	L2G204	L2	Facultatif	
Parcours international : Droit français et italien	L3G304	L3	Facultatif	
Parcours international : Droit français et espagnol	L2G105	L1	Facultatif	
Parcours international : Droit français et espagnol	L2G205	L2	Facultatif	
Parcours international : Droit français et espagnol	L3G305	L3	Facultatif	
Parcours international : Droit français et anglais	L2G101	L1	Facultatif	
Parcours international : Droit français et anglais	L2G201	L2	Facultatif	
Parcours international : Droit français et anglais	L3G301	L3	Facultatif	
Parcours international : Droit français et américain	L3G302	L3	Facultatif	
Parcours international : Droit Bucarest	L2W1D2	L1	Facultatif	
Parcours international : Droit Bucarest	L2W2D2	L2	Facultatif	

Parcours international : Droit Bucarest	L3W3D2	L2	Facultatif	
Parcours international : Droit le Caire	L2W1D1	L1	Facultatif	
Parcours international : Droit le Caire	L2W2D1	L2	Facultatif	
Parcours international : Droit le Caire	L3W3D1	L2	Facultatif	
Parcours international : Droit USAL	L2W1D3	L1	Facultatif	
Parcours international : Droit USAL	L2W2D3	L2	Facultatif	
Parcours international : Droit USAL	L3W3D3	L2	Facultatif	
Parcours international : Droit Togo	L2V103	L1	Facultatif	
Parcours international : Droit Togo	L2V203	L2	Facultatif	
Parcours international : Droit Togo	L3V303	L3	Facultatif	
Parcours international : Droit Lusail university	L2V104	L1	Facultatif	
Parcours international : Droit Lusail university	L2V204	L2	Facultatif	
Parcours international : Droit Lusail university	L3V303	L3	Facultatif	
Parcours international : BAES Major Law	PIW301	L3	Pas de stage	
Parcours international : BAES Minor Law	PIW302	L3	Pas de stage	
Parcours international : Double-Licence Franco-Moldave, Droit, parcours « Droit Européen et Droit Français »	Création	L1.1	Facultatif	
Parcours international : Double-Licence Franco-Moldave, Droit, parcours « Droit Européen et Droit Français »	Création	L1.2	Facultatif	
Parcours international : Double-Licence Franco-Moldave, Droit, parcours « Droit Européen et Droit Français »	Création	L2	Facultatif	
Parcours international : Double-Licence Franco-Moldave, Droit, parcours « Droit Européen et Droit Français »	Création	L3	Facultatif	